

# Battons-nous

## pour nos salaires



L'inflation n'en finit plus de s'envoler. Elle a dépassé cet été les 6%, et pourrait atteindre les 6 à 7% d'ici la fin de l'année. Cela n'empêche pas les capitalistes de tirer profit des crises multiples en cours, bien au contraire ! Dans le même temps, ce sont toujours les mêmes qui paient l'addition : les classes populaires, les précaires, les travailleurs et travailleuses du privé comme de la Fonction publique. Il est temps de renverser la vapeur, et de construire un mouvement social à même de nous permettre d'obtenir de vraies augmentations de salaires ! En effet, les mesures prises par le gouvernement et les annonces faites par le ministre Ndiaye sont loin d'être satisfaisantes, et doivent nous conduire à nous mobiliser pour obtenir davantage.



**Vous trouverez dans ce 4 pages :**

- nos analyses sur les mesures et annonces du gouvernement, dans notre secteur comme pour l'ensemble de la société
- notre analyse des inégalités salariales entre femmes et hommes
- nos revendications pour des augmentations salariales tendant vers l'égalité

# en grève

# le 29 septembre

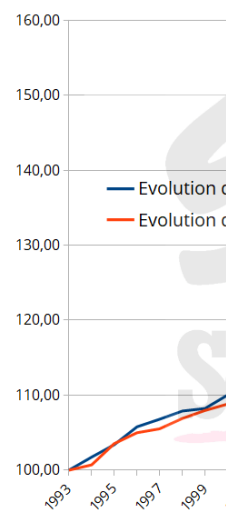
Mesures, annonces  
du gouvernement :

# SUD éducation fait le point

## 1. L'augmentation du point d'indice est très insuffisante

Le gouvernement a décidé cet été d'augmenter le point d'indice de 3,5%. C'est très insuffisant pour ne serait-ce que rattraper les conséquences du gel du point d'indice depuis 2010. Combien cette augmentation du point d'indice représente-t-elle sur ma fiche de paie ?

Pour un·e enseignant·e (certifié·e, PLP, PE)	avec 5 ans d'ancienneté	+ 57 euros nets
	avec 15 ans d'ancienneté	+ 67 euros nets
	avec 28 ans d'ancienneté	+ 82 euros nets
Pour un·e AESH (calcul sur la base d'un temps plein)	avec 2 ans d'ancienneté	+ 49 euros nets
	avec 7 ans d'ancienneté	+ 54 euros nets
Pour un·e Adjaenes	avec 8 ans d'ancienneté	+ 47 euros nets
	avec 20 ans d'ancienneté	+ 50 euros nets



## 2. Les annonces pour les enseignant·es : un nouveau feu de paille ?

Le ministre a annoncé fin juin une revalorisation des débuts de carrières enseignantes, en s'engageant à ce qu'aucun·e enseignant·e ne commence sa carrière en dessous de 2000 euros, et ce dès 2023. Ces annonces posent plusieurs problèmes :

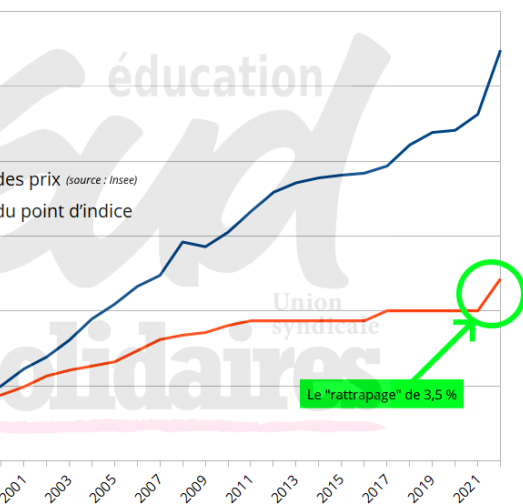
- cette annonce avait déjà été faite à l'occasion du précédent quinquennat, et n'avait pas été tenue, on peut donc douter de sa réalisation effective
- elle est injuste pour les enseignant·es ayant déjà suffisamment d'ancienneté pour ne pas

être concernés, mais dont la fiche de paie reste largement insuffisante pour faire face au coût de la vie

- elle est couplée à une mesure de revalorisation conditionnée à de nouvelles tâches, ce qui est inacceptable
- il n'y a aucune précision sur la nature de la revalorisation, et pourrait se traduire par une nouvelle prime, ce qui n'est pas comptabilisé dans les cotisations sociales et ne constitue donc pas du salaire

# URGENCE SALARIALES

Union  
syndicale  
**Solidaires**



## 3. La "loi pouvoir d'achat", des mesurètes d'un gouvernement au service des capitalistes

La "loi pouvoir d'achat" votée le 3 août comporte une série de mesures destinées avant tout à assurer la communication du gouvernement sans toucher aux intérêts des capitalistes. Une preuve en est que le gouvernement soutenu par l'extrême droite a bloqué à l'Assemblée nationale toutes les mesures de justice sociale et environnementale : la mise à contribution des plus riches par le rétablissement de l'ISF, la taxation des superprofits et des plus gros pollueurs ou la hausse du SMIC.

Parmi le fourre-tout des dispositions adoptées, on trouve :

- des mesures insuffisantes, à l'image de l'augmentation de 4% des minima sociaux et des retraites, soit bien moins que l'inflation, ou le plafonnement de l'augmentation des loyers à 3,5%
- des mesures antisociales, comme une nouvelle exonération des cotisations patronales sur les heures supplémentaires, ramenées à 50 centimes de l'heure
- des mesures insignifiantes, comme la facilitation de la résiliation des abonnements en ligne

éducation  
**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Lutter pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

L'égalité salariale et la lutte contre la précarité sont des enjeux essentiels de l'émancipation des femmes. Pourtant, les politiques d'emploi dans le secteur public comme dans le privé reproduisent, voire aggravent les inégalités et la précarité. Dans le florilège d'annonces et de mesurètes, aucune ne concerne cet aspect central de la question salariale !

Pour SUD éducation, la mobilisation pour des augmentations de salaire est une lutte féministe. En effet, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont très fortes, et ce sont donc les femmes qui font le plus les frais de l'inflation actuelle. Ainsi, dans la Fonction publique, les femmes gagnent en moyenne 16,4%

de moins que les hommes. Le salaire net des enseignantes est inférieur de 13,9% à celui de leurs collègues masculins. Il existe plusieurs raisons à cela. Les HSA profitent essentiellement aux hommes, qui perçoivent 51% de rémunération liée aux HSA de plus que les femmes. De plus, les femmes sont plus souvent contraintes de prendre en charge la garde des enfants et sont bien plus souvent à temps partiel. C'est inacceptable. Enfin, les emplois précaires sont très majoritairement occupés par des femmes : 92% des AESH sont des femmes, par exemple. Le front de la lutte pour l'égalité salariale entre femmes et hommes doit être prioritaire dans nos revendications.

# en grève



## le 29 septembre

### Portons nos revendications pour de vraies augmentations de salaires !

L'accumulation de mesurettes est très loin d'être à la hauteur de la situation. Pour SUD éducation, il faut poursuivre immédiatement l'augmentation du point d'indice jusqu'au rattrapage de la perte de rémunération depuis le gel du point d'indice en 2010. Cette augmentation est incontournable, mais elle doit s'intégrer à une politique plus globale d'augmentation de salaire qui permette de lutter contre les inégalités : en effet, un biais de l'augmentation du point d'indice, qui est un coefficient multiplicateur, est qu'il accentue les écarts de rémunération.

SUD éducation revendique ainsi en parallèle :

- une augmentation immédiate de 400 euros des salaires et un SMIC à 2200 euros bruts ;
- une refonte des grilles indiciaires des agent-es, pour garantir que plus les salaires sont faibles, plus ils seront augmentés ;
- la garantie que les précaires bénéficient de la même grille pour leurs salaires, tenant compte de toute leur ancienneté professionnelle.

Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sont appelés à voter pour désigner leurs représentant-es dans les instances. Organisées tous les 4 ans ces élections déterminent la représentativité des syndicats dans l'Éducation

nationale et dans la Fonction publique. Pour des élu-es de combat qui ne se laissent pas faire face à l'administration, pour envoyer un signal fort : du 1<sup>er</sup> au 8 décembre votons SUD éducation-Solidaires.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

## POUR UNE AUTRE ÉCOLE, UNE AUTRE SOCIÉTÉ

